

Le Maintien en Condition Opérationnelle : Organisation de la maintenance

Le Risque Industriel en Alsace



SAPEURS-POMPIERS
du BAS-RHIN

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU BAS-RHIN – SIS 67





Qui suis-je ?

Etudes ?

2012 : Baccalauréat S option Sciences de l'Ingénieur

2014 : DUT Génie Industriel et Maintenance

2015 : Licence Professionnelle Qualité et Maîtrise de l'Energie Electrique (QMEE) à l'UFR Physique et Ingénierie de Strasbourg

Expériences professionnelles ?

2016 – 2018 : Technicien de Laboratoire chez Hager Group

2018 – 2022 : Co-gérant d'un établissement de nuit, Kehl - Allemagne

2022 : Caporal de Sapeurs-Pompiers au SIS du Bas-Rhin



**SAPEURS-POMPIERS
du BAS-RHIN**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU BAS-RHIN – SIS 67



Présentation du SIS 67

Un établissement public au service de l'urgence

Le service d'incendie et de secours du Bas-Rhin - **SIS 67** - est un établissement public ayant pour mission la défense incendie, le secours à personne et la protection des biens et de l'environnement.



Présentation du SIS 67

Un établissement public au service de l'urgence

Compétences exclusives

→ la prévention, la protection et la lutte contre les incendies

Compétences partagées

→ la protection et la lutte contre les autres **accidents, sinistres** et **catastrophes** ;

→ l'évaluation et la prévention des **risques technologiques ou naturels** ;

→ la préparation des **mesures de sauvegarde** et l'organisation des **moyens de secours** ;

→ le **secours d'urgence** aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.



Composition du SIS 67

Le SIS 67 est composé :

- d'un **corps départemental de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires**, organisé en centres d'incendie et de secours répartis sur l'ensemble du département ;
- d'un **service de santé et de secours médical (SSSM)** ;
- de **services opérationnels, administratifs et techniques** pour la gestion quotidienne de son activité.

La direction départementale

Elle réunit l'état-major, les services supports, le service de santé et de secours médical (SSSM) ainsi que le centre de traitement de l'alerte.



Principaux véhicules

1047 véhicules et engins



Véhicule de secours et d'assistance
aux victimes - VSAV



Échelle pivotante à mouvements
combinés - EPC



Fourgon pompe tonne
secours routier - FPTSR

Parc immobilier

250 sites - 124 700 m² de locaux

- **La direction à Wolfisheim est constituée de trois bâtiments :**
 - Prisme 1
 - Prisme 2, la plateforme départementale
 - Prisme 3, la maison du sapeur-pompier (siège également de l'UDSP 67 et de l'ADJSP 67)
- **Les centres d'incendie et de secours** (dont les sièges de compagnie et d'unités territoriales et les sept cabinets médicaux du Bas-Rhin)
- **Le siège de l'école départementale** est au centre d'incendie et de secours Strasbourg Ouest



Effectifs

Trois statuts



637 SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (SPP)
dont 10 membres du service de santé et de secours médical
dont 21 femmes



150 PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES (PAT)
dont 93 femmes



4262 SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ACTIFS (SPV)
dont 392 sont également SPP ou PAT
dont 771 femmes
dont 197 membres du service de santé et de secours médical



Le SIS 67 en quelques chiffres

Le service d'incendie et de secours du Bas-Rhin assure la gestion des sapeurs-pompiers et de leurs moyens



Sa mission, le secours d'urgence
Prévenir, protéger et secourir les personnes, les biens et l'environnement



66 720 interventions | 212 060 appels en 2020



Plus de 5000 femmes et hommes au service de la population bas-rhinoise



242 centres d'incendie et de secours



82,15 millions d'euros de budget



Interventions courantes



Incendie



Secours à personne (SAP)



Secours routier



Opérations diverses



Incendie

Incendies d'origine accidentelle ou volontaire, touchant généralement les habitations, les espaces naturels ou les véhicules.



Secours à personne (SAP)

Le secours à personnes ou prompt secours correspond à l'intervention de secouristes formés et équipés, capables de réaliser des gestes de secourisme.

Exemples : malaise, chute, détresse vitale, etc.

68 VSAV opérationnels couvrent le Bas-Rhin.



Secours routier

Intervention des sapeurs-pompiers lors d'accidents de circulation afin de dégager les victimes et de sécuriser le site.



Opérations diverses

Interventions de nature à veiller à la protection des biens et de l'environnement. Elles comprennent notamment les opérations d'épuisement, les interventions animalières, le dégagement sur la voie publique, etc.



En savoir plus

- La formation
- Le CRERF
- Le bateau-pompe Europa 1
- Les ERP
- Le SSSM
- La culture de la Sécurité civile
- NexSIS 18-112
- **La plateforme logistique**
- Les documents structurants
- La devise : Courage et dévouement
- Les valeurs partagées
- Le réseau associatif
- Les rétrospectives du SIS 67
- Les rapports d'activité



Plateforme logistique

La plateforme logistique du SIS 67, le « Prisme 2 », est un bâtiment qui regroupe :

- la pharmacie à usage intérieur (PUI), stocke et délivre du matériel médical pour tous les engins du SIS 67

12 500 articles commandés par semaine

- le groupement logistique et technique (GLT), gère la flotte d'engins et le parc matériel ainsi que la plateforme dans laquelle est stockée le matériel et les 1400 références d'habillement des sapeurs-pompiers du Bas-Rhin.

Plus de 8000 contrôles et vérifications annuels

- le groupement des infrastructures (GI) en charge de la gestion de près de 250 sites (travaux et réparations, maintenance réglementaire, gestion des énergies...).

2000 demandes d'interventions ou de travaux par an



Organigramme



Organigramme

PÔLE DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET IMMATÉRIELLES - PRFMI

Le PRFMI est chargé d'assurer la sécurité juridique et financière de l'établissement en proposant des stratégies pluriannuelles de gestion des ressources financières, matérielles, bâtementaires et numériques, et supervise les démarches d'élaboration du budget et d'exécution financière.

GROUPEMENT DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE - GFCP

Le GFCP est chargé de missions relatives au budget, à la commande publique, à la gestion comptable et financière, aux assurances ainsi qu'au contrôle et à l'optimisation des dépenses.

GROUPEMENT LOGISTIQUE ET TECHNIQUE - GLT

Le GLT est chargé d'appuyer les unités territoriales (UT) et groupements du SIS 67 dans l'exécution de leurs missions opérationnelles, par la fourniture de moyens ou de services.

GROUPEMENT DES INFRASTRUCTURES - GI

Le GI, à forte dominante technique, assure la gestion, la maintenance et la mise à disposition des bâtiments et des équipements mobiliers de l'établissement public.

GROUPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION - GUNSI

Le GUNSI est chargé d'assurer la mise en œuvre, le développement des systèmes d'information (SI) ainsi que leur sécurité, le déploiement et la maintenance des équipements.

Le Groupement Logistique et Technique

MAINTIEN EN CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS ET ENGIN

- **Suivre les garanties**
- **Suivre et/ou réaliser les contrôles réglementaires des matériels (ARI, détection, LSPCC, extincteurs...), EPI, engins,**
- **Traiter les demandes des UT, en assurer le suivi et la traçabilité**
- **Gérer la maintenance et les réparations externalisées : organiser les relations avec les prestataires (marchés, commandes, service fait)**
- **Organiser et réaliser les opérations de maintenance, entretien, transformations en régie**

Le Groupement Logistique et Technique

Les missions du groupement logistique et technique (GLT)

- **Élaborer et mettre en œuvre le plan d'équipement en matériels, engins et habillement.**
- **Assurer la gestion de la flotte d'engins et du parc matériel ainsi que l'approvisionnement en carburant.**
- **Assurer la gestion de la plateforme logistique.**
- **Planifier et assurer les opérations de maintenance et de contrôle réglementaire.**
- **Organiser les réparations en régie ou externalisées.**

La maintenance en caserne

Fonctionnement de la garde

- 3 équipes en roulement 24/48
- La journée de garde est découpée en plusieurs créneaux :
 - 7h45 : Rassemblement, vérification des engins
 - 8h30 – 10h00 : Manœuvres
 - 10h00 – 12h00 : Casernement
 - 12h00 – 14h00 : Repas
 - 14h00 – 15h30 : Formation
 - 15:30 – 17h00 : Sport
- Le créneau maintenance matérielle ou batimentaire ?



SDIS
du Bas-Rhin



INCENDIE et SECOURS

SITE « SEVESO »

Réglementation et organisation des secours

□ Nomenclature :

Substances



- 41XX : Toxiques
- 42XX : Explosifs
- 43XX : Inflammables
- 44XX : Comburants
- 45XX : Dangers pour l'environnement
- 46XX : Réaction avec l'eau
- 47XX : Substances nommément désignées
- 48XX : Anciennes rubriques 1000 non visés

Activités



- 21XX : Activités agricoles, animaux
- 22XX : Agroalimentaire
- 23XX : Textiles, cuirs, peaux
- 24XX : Bois, papier, carton, imprimerie
- 25XX : Matériaux, minerais et métaux
- 26XX : Chimie, parachimie
- 27XX : Déchets
- 29XX : Divers

□ En droit Européen : les directives « Seveso »

Dangers graves qui imposent un éloignement des populations.

Les Directives Seveso (1982, 1996, 2015) définissent 2 catégories d'établissement :

- les « **Seveso seuil bas** » : présentant des risques forts,
- les « **Seveso seuil haut** » : présentant des risques majeurs.

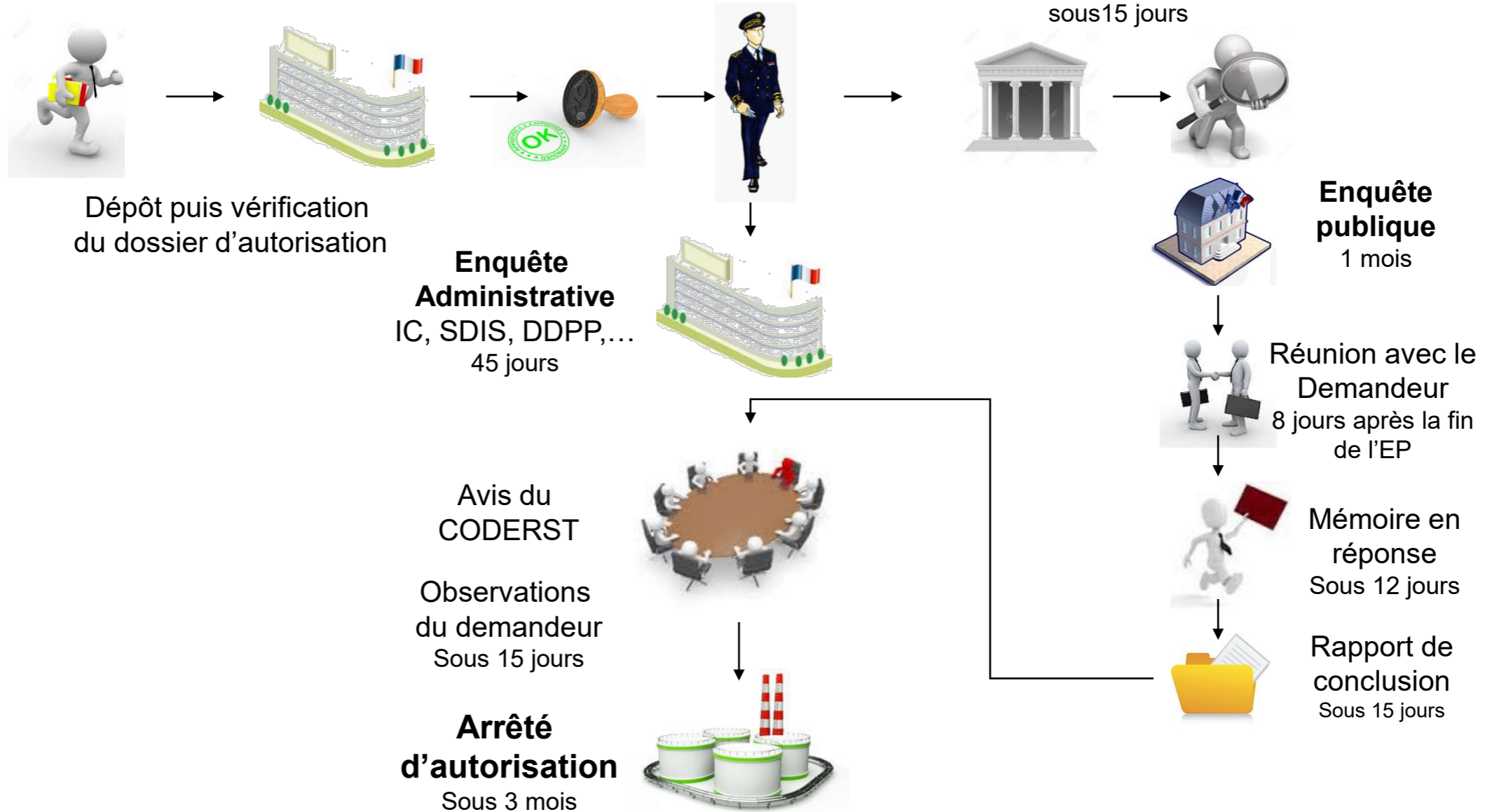
La servitude d'utilité publique, outil du Code de l'Urbanisme permettant notamment **d'interdire les constructions dans le périmètre défini par cette dernière.**

Des contraintes plus fortes :

- des **mesures préventives** obligatoires,
- un **Plan de Prévention des Risques Technologiques** (PPRT),
- une **Commission de Suivi de Site** (CSS).



□ La procédure d'autorisation



□ SEVESO: Rappel de l'évènement

10 juillet 1976 : libération d'un nuage de dioxine suite à une surchauffe d'un réacteur de trichlorophénol. Société ICMESA

Bilan : aucun décès humain mais 193 personnes atteintes de chloracné, des dizaines d'animaux domestiques tués et jaunissement de la végétation.

Prise de conscience : agent responsable (2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-p-dioxine) identifié 4 jours après (apparition des symptômes) en raison du manque de connaissances scientifiques.



□ Objectifs des directives

- recensement par les Etats des sites dangereux
- réalisation d'études de dangers (par scénario)
- mise en place de moyens de prévention
- politique de prévention des accidents
- établissements de plans d'urgence
- prise en compte des effets domino et coopération entre exploitants
- Maîtrise de l'urbanisation autour des sites
- Information des riverains
- mise en place d'une inspection des installations (DREAL, DDPP)

Seveso ne prend en compte que les effets ayant un impact sur la population et l'environnement



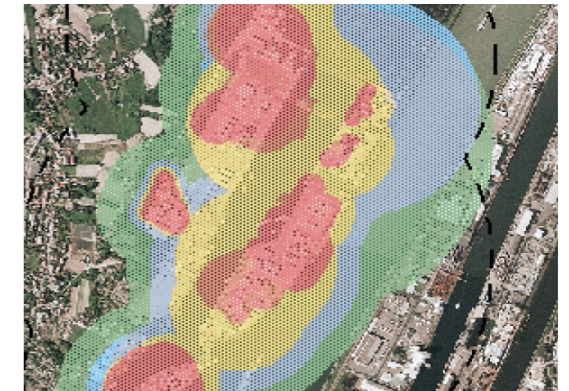
Organisation des secours

- **P**lan d'**O**pération **I**nterne
□ **POI**
- **P**lan **P**articulier d'**I**ntervention
□ **PPI**
- **P**lan **C**ommunal de **S**auvegarde
□ **PCS**
- **P**lan **P**articulier de **M**ise en **S**ûreté
□ **PPMS**
- **P**lan **P**révention des **R**isques **T**echnologiques
□ **PPRT**



□ Plan de Préventions des Risques Technologiques

- Introduit par loi « Bachelot » (2003) pour les SEVESO seuil haut et après arrêté préfectoral de prescription,
- Réalisé à partir de l'étude des dangers,
- **Plan non opérationnel**, mais maîtrise de l'urbanisme,
- Vise à préserver les vies humaines avoisinantes,
- Prévoit des mesures de délaissement (entreprises), d'expropriation et de renforcement des structures bâtementaires,
- Périmètre souvent plus faible que le périmètre du PPI correspondant.





Fai
M
M+
F
F+
TF
TF+

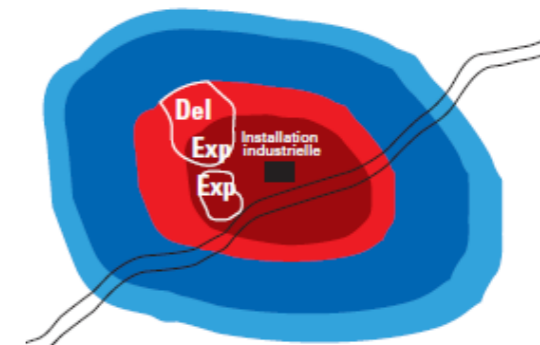
TF : Très Fort
 F : Fort
 M : Moyen
 Fai : Faible

□ Carte des aléas

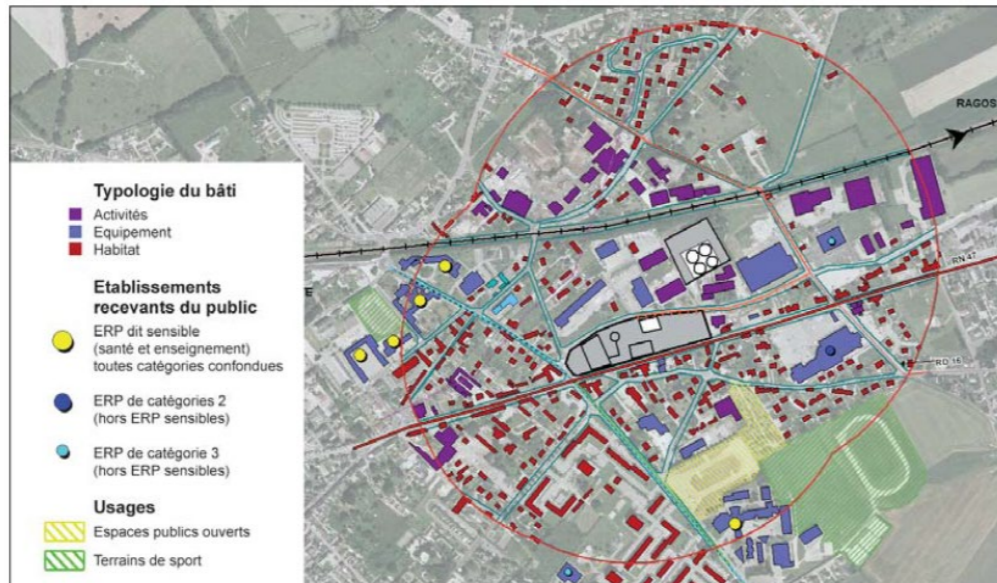
Zones réglementées	Mesures d'urbanisme et sur le bâti futur	Secteurs fonciers possibles
Rouge foncé	Nouvelles constructions interdites	Expropriation Délaissement
Rouge clair	Nouvelles constructions interdites mais extension possible de bâtiments existants s'ils sont protégés	Délaissement
Bleu foncé	Nouvelles constructions possibles moyennant des prescriptions d'usage ou de protection	
Bleu clair	Nouvelles constructions possibles moyennant des prescriptions mineures	

■ TF+ à TF
■ F+ à F
■ M+
 (thermique et toxique)
 M+ à M
 (surpression)
■ M à Fai
 (thermique et toxique)
 Fai
 (surpression)

Del : secteur de délaissement possible
Exp : secteur d'expropriation possible



□ Zonage brut



□ Carte des enjeux



□ La Cellule Mobile d'Intervention Chimique

Composition :



□ La Cellule Mobile d'Intervention Chimique

LE CONSEILLER TECHNIQUE



RCH

GCC

FOR

Le conseiller technique

- Conseille techniquement le COS et le DO
- Prépare à l'attention du COS, du DO ou de son DDSIS, les éléments de réponse pour les différentes sollicitations des médias
- Lors de déclenchement de plan ORSEC, il propose et met en œuvre, après évaluation, les éléments d'aide à la décisions
- En dehors du déclenchement du plan ORSEC, il se tient à la disposition du DDSIS pour la résolution des interventions chimiques. Il peut proposer de faire appel à des renforts non sapeurs-pompiers.

LE CHEF DE CMIC



RCH

GCC

FOR

Commandement de la CMIC :

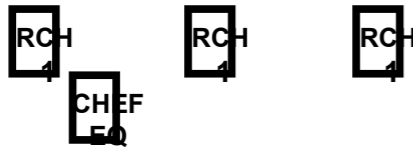
- Organiser la CMIC
- Valider / compléter le dispositif en place
- Veiller au respect de la méthodologie opérationnelle
- Fait appliquer les mesures de sécurité
- Participe à la mise en œuvre des UMD

Analyse et Prise en Compte de la Situation :

- Complète les reconnaissances
- Analyse l'accident et évalue les conséquences
- Détermine les moyens à mettre en œuvre
- Prépare les éléments d'information pour les autorités / les médias / la population

□ La Cellule Mobile d'Intervention Chimique

L'ÉQUIPE RECONNAISSANCE



Cadre général :

- S'intégrer dans le dispositif opérationnel
- Renseigner le COS
- Rendre compte au chef CMIC ou au COS des incidents potentiels pouvant nuire à la santé des intervenants

Mesures conservatoires :

- Confirmer ou réaliser le balisage du périmètre de sécurité
- Assurer la protection des premiers intervenants
- Soustraire les impliqués et les victimes du risque et les isoler

Qualification de l'accident :

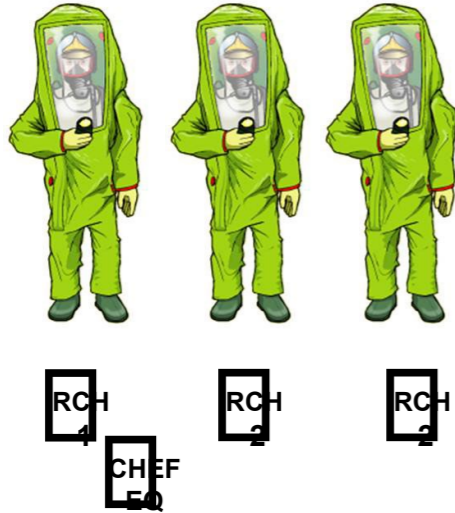
- Effectuer des reconnaissances et recueillir les informations sur le danger
- Détecter et localiser l'origine du danger
- Évaluer les risques de l'accident

Réduction ou suppression du risque

- Agir sur le risque avec les moyens de l'équipe

□ La Cellule Mobile d'Intervention Chimique

L'ÉQUIPE INTERVENTION



Mesures Conservatoires :

- Confirmer ou modifier le dispositif en place
- Proposer des mesures de sauvegarde pour la population impliquée
- Assurer la protection des premiers intervenants
- Prendre en charge les victimes et les impliqués
- Décontaminer les intervenants et le matériel

Qualification de l'accident :

- Déterminer les risques liés à l'accident
- Caractériser le risque
- Effectuer des prélèvements si nécessaire

Réduction ou suppression du risque :

- Supprimer ou limiter les effets du risque
- Limiter le transfert de contamination

Soutien (*commun aux 2 équipes*) :

- Assurer le soutien aux autres équipes engagées
- Se mettre à disposition du chef CMIC
- Participer à la mise en œuvre des unités de décontamination

□ La groupe de décontamination

DECONTAMINATION			1	2	6
			Décontaminer les victimes valides et invalides impliquées dans un accident chimique, biologique ou radiologique.		
CDG	2 FPT	VPCE + CEDEC			

